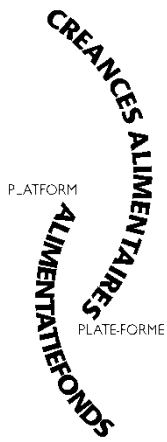


Contrôle budgétaire : ne calez pas le SECAL !



Action Chrétienne Rurale des Femmes
 Centre Féminin d'Education Permanente
 Collectif Solidarité Contre l'Exclusion
 Conseil des Femmes Francophones de Belgique
 Comité de Liaison des Femmes
 Entraide et Fraternité/Vivre ensemble
 Equipes d'Entraide
 Femmes Prévoyantes Socialistes
 Gezinsbond
 Infor-Veuveage
 La Ligue des Familles
 Marche Mondiale des Femmes
 Monde selon les femmes
 Nederlandstalige Vrouwenraad
 NetzWerk FrauenStimmen
 Réseau Flora
 Retravailler - Liège
 SOS Dépannage
 Université des Femmes
 Vie Féminine
 Vrouwen Overleg Komitee
 Wereldvrouwenmars

En récupérant les pensions alimentaires impayées voire en octroyant à certaines conditions des avances, le Service des Créances Alimentaires (SECAL) apporte une aide primordiale aux familles monoparentales. Depuis la loi du 12 mai 2014¹, le montant permettant de bénéficier de ces avances est plafonné à 1800 euros, contre 1300 auparavant. La nouvelle loi a également élargi les possibilités de récupération à d'autres familles. Davantage de familles sont donc susceptibles de bénéficier d'avances mais... aucune augmentation du budget alloué au SECAL n'est prévue.

Dans un rapport réalisé pour le SPF Finances², l'expert Jozef Pacolet estime à 4 295 le nombre de familles supplémentaires potentiellement concernées, soit une hausse du coût de 8 000 000 d'euros³. Cependant, le budget fédéral 2015 ne prévoit qu'une augmentation de 1.2 million d'euros de la subvention du SECAL par rapport à 2014. La Cour des comptes n'a pas manqué de relever l'insuffisance de ce budget au vu des besoins évalués.

Johan Van Overtveldt, le ministre des Finances, a également confirmé ce déséquilibre mais a assuré « qu'il va de soi que la situation sera rectifiée lors du contrôle budgétaire 2015, soit au mois de mars »⁴.

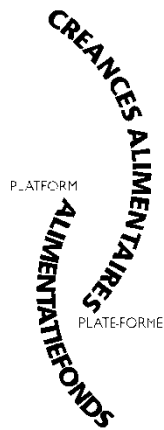
¹ Pour connaître les changements apportés par cette loi, voir notre précédent CP : <http://www.viefeminine.be/spip.php?article2899>

² « L'impact budgétaire de l'octroi d'avances par le Service des Créances alimentaires », rapport de recherche, Professeur J. Pacolet (HIVA – UCL).

³ Le Soir.be, « Plus que nécessaire », 05.01.2015. Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.lesoir.be/748980/article/actualite/belgique/2015-01-05/plus-que-jamais-necessaire>

⁴ Question de M. Georges Gilkinet (Ecolo-Groen) au ministre des Finances sur "la dotation insuffisante prévue pour le SECAL" (n° 1094), Commission des Finances et du Budget, Chambre des représentants de Belgique, 06.01.15



Action Chrétienne Rurale des Femmes
 Centre Féminin d'Education Permanente
 Collectif Solidarité Contre l'Exclusion
 Conseil des Femmes Francophones de Belgique
 Comité de Liaison des Femmes
 Entraide et Fraternité/Vivre ensemble
 Equipes d'Entraide
 Femmes Prévoyantes Socialistes
 Gezinsbond
 Infor-Veuveage
 La Ligue des Familles
 Marche Mondiale des Femmes
 Monde selon les femmes
 Nederlandstalige Vrouwenraad
 NetzWerk FrauenStimmen
 Réseau Flora
 Retravailler - Liège
 SOS Dépannage
 Université des Femmes
 Vie Féminine
 Vrouwen Overleg Komitee
 Wereldvrouwenmars

Le SECAL représente un véritable rempart contre la précarité des familles monoparentales (23% d'entre elles vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté et ce chiffre grimpe à 42.5% sans pension alimentaire). Si le relèvement du plafond pour l'accès aux avances devrait apporter une réponse à une partie de ces familles, nous craignons que cette extension du système ne se cantonne à un effet d'annonce. En effet, sans une augmentation significative du budget en fonction des besoins, ni une communication sur ces changements auprès du public concerné, cette mesure devient aléatoire. Or, il est plus que jamais essentiel de faire de la lutte contre la pauvreté une priorité politique. Par ailleurs, la lutte contre la précarité des enfants passe également par le respect du droit et de la décision judiciaire.

C'est pourquoi la Plate-forme Créances Alimentaires exhorte le gouvernement et les parlementaires à octroyer, dans le cadre du contrôle budgétaire en cours, les moyens nécessaires au Secal pour remplir l'entièreté de ses missions. Il s'agit d'un droit fondamental pour les familles, qui ne peut pas fonctionner en enveloppe fermée !

Contacts

Ariane Estenne (Vie Féminine)

Tel. : 02 227 13 03 – GSM : 0496 119 127

Delphine Chabbert (La Ligue des Familles)

Tel. : 02 507 72 32 – GSM : 0478 77 05 95

Françoise Claude (Femmes Prévoyantes Socialistes)

Tel. : 02 515 04 03